

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ
selon 1907/2006/CE, Article 31

Page 1 / 4

Permabond CSA Surface Activator - Aerosol

Révision 8
Date de révision 04-08-2010

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit Permabond CSA Surface Activator - Aerosol
Société Permabond Engineering Adhesives Ltd
Wessex Business Park
Wessex Way
Colden Common
Hampshire
SO21 1WP
United Kingdom
Téléphone +44 (0)1962 711661
Télécopie +44 (0)1962 711662

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Risques majeurs Facilement inflammable. Irritant pour la peau. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Contact avec la peau Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

	Conc.	CAS	EINECS	Symboles/Phrase(s) de risque
Butane (n-Butane)	10-20%	106-97-8	203-448-7	F+; R12
N,N-diméthyl-p-toluidine	0.1-1%	99-97-8	202-805-4	T; R23/24/25 R33 R52/53
Heptane. (n-Heptane)	50-100%	142-82-5	205-563-8	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau Laver à l'eau et au savon. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin .
Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Inhalation Déplacer la personne exposée à l'air libre. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin .
Ingestion En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

Permabond CSA Surface Activator - Aerosol

Révision 8
Date de révision 04-08-2010

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agent d'extinction	Produit chimique sec. , mousse.
Risques d'incendie	La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes. Monoxyde de carbone (oxide de carbone), de dioxyde de carbone (gaz carbonique) et d'hydrocarbures non identifiés.
Matériel de protection	Porter : Appareil respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles	Éliminer toutes les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers une zone sûre.
Précautions environnementales	Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.
Méthodes de nettoyage	Pour les petites quantités : S'évapore facilement. Si le produit a été renversé en grande quantité : Absorber avec un produit absorbant inerte. Balayer. Transférer dans des récipients adaptés et étiquetés, pour élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne pas diffuser sur une flamme nue ou tout autre produit incandescent.
Stockage	Récipient sous pression. Protéger du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Butane (n-Butane)	VME ppm: 800 VLE ppm: - Observations: - FT No: -	VME mgm3: 1900 VLE mgm3: - TMP No: -
Heptane. (n-Heptane)	VME ppm: 400 VLE ppm: - Observations: - FT No: 168	VME mgm3: 1600 VLE mgm3: - TMP No: 84

Mesures d'ingénierie	Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée.
Protection des voies respiratoires	Pas nécessaire normalement.
Protection des mains	Des gants en caoutchouc nitrile ou Viton™ sont recommandés. Ne pas porter de gants en coton ou autre matériau absorbant. Les gants de protection doivent être conformes à la norme EN 374.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité, lunettes de protection ou écran facial pour se protéger des éclaboussures. Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme EN 166
Matériel de protection	Porter un bleu de travail ou une blouse. Se laver avant de manger, de boire ou d'utiliser les toilettes.

Permabond CSA Surface Activator - Aerosol

Révision 8
Date de révision 04-08-2010

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Description	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Point d'ébullition	102°C
Point d'éclair	-26°C
Pression de vapeur	187 mm Hg
Densité relative	0.7
Viscosité	~0.7 mPa.s
Densité de vapeur	>1
Point de fusion	<-20°C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable.
-----------	---------

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Corrosivité	Irritant pour la peau.
Sensibilisation	Aucun connu .
Exposition répétée ou prolongée	Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.
Effets mutagènes	Aucun connu .
Effets carcinogènes	Aucun connu .
Informations supplémentaires	Les effets toxicologiques du produits n'ont pas été totalement évalués. Respecter les mesures de protection et d'hygiène industrielles. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler, ne pas inhaler.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Informations supplémentaires	

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales	L'élimination des déchets doit se faire suivant les réglementations communautaires, nationales et locales.
Méthodes d'élimination	Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Ne pas diffuser sur une flamme nue ou un produit incandescent.
Élimination du conditionnement	Les emballages vides peuvent contenir des résidus du produit. Observer les précautions indiquées sur la fiche de données de sécurité et sur l'étiquette même après la vidange.

Permabond CSA Surface Activator - Aerosol

Révision 8
Date de révision 04-08-2010

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID

ONU 1950
Catégorie 2

Groupe de -
conditionnement
Nom de transport AÉROSOLS .
exact

IMDG

ONU 1950
Catégorie 2

Groupe de -
conditionnement
Polluant marin NO

IATA

ONU 1950
Catégorie 2

Groupe de -
conditionnement

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symboles

F, Facilement inflammable, Xi, Irritant.N - Dangereux pour l'environnement



Phrase(s) de risque

R11 - Facilement inflammable.
R38 - Irritant pour la peau.
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrase(s) S

S9 - Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16 - Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.
S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases de risques présentées en Section 3

R11 - Facilement inflammable.
R12 - Extrêmement inflammable.
R23/24/25 - Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R33 - Danger d'effets cumulatifs.
R38 - Irritant pour la peau.
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Informations générales

Cette fiche de données de sécurité a été établie selon les directives européennes 1272/2008/CE, 1999/45/CE et 91/155/CEE. Les informations sont destinées à la sécurité dans le cadre d'un usage industriel. Il faut par ailleurs se reporter à la législation locale ou nationale.

Informations supplémentaires

[] - [].

Révision

Ce document diffère de la version précédente en ce qui concerne les points suivants :
12 - informations supplémentaires.